

Publicité pour agrément



Identification de l'établissement public : Grand Port Maritime de Bordeaux

Identification de l'autorité portuaire : Monsieur le président du directoire du Grand Port Maritime de Bordeaux

Adresse de l'autorité portuaire : 152 Quai de Bacalan CS 41620 - 33082 Bordeaux Cedex

Objet de l'agrément : collecte des déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires.

Prestations : effectuer la collecte des déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires (liquides, solides, dangereux)

Lieu d'exécution : dans les limites administratives et la Zone Maritime et Fluviale de Régulation du GPMB, sur tout ou partie des 7 sites du GPMB et les zones de mouillage pour tout ou partie des déchets et/ou résidus.

Durée de l'agrément : 5 ans

Remise et contenu du dossier remis aux candidats : les dossiers remis gratuitement comprennent le cahier des charges valant conditions d'agrément des entreprises pour la collecte des déchets d'exploitation et résidus de cargaisons des navires au Grand Port Maritime de Bordeaux.

Langue : Français

Documents à produire : les dossiers à remettre par chaque candidat comprendront les pièces suivantes :

- Un justificatif de la personnalité juridique
- Un mémoire de candidature
- Un mémoire technique
- Une lettre de candidature

Tout dossier incomplet sera rejeté par l'autorité portuaire.

Date limite de réception : 29 mars 2024

Réception possible par voie postale ou voie électronique :

capiport@bordeaux-port.fr

Cahier des charges disponible sur demande auprès de :

capiport@bordeaux-port.fr et/ou sur www.bordeaux-port.fr
rubrique documents réglementaires.